

Bonjour à toutes et à tous,

La pensée est un fil poétique, un fil narratif. Elle se déroule sur la page. Il faut enlever la première couche, le faux blanc, pour certains, les idées formatées, pour d'autres, la peur et pour beaucoup parmi nous, les deux. Puis le fil se déroule, libre. Cette liberté est le propulseur de la vie, le cœur battant. En son absence, la vie se fige, elle se brise. Déroulons toujours le fil de la liberté.



Nettoyage de Printemps

Ne relâchons pas nos efforts pour un village propre et agréable à vivre.

Rendez-vous **Samedi 7 mars devant l'église à 14h**

Venez avec vos gants, gilet jaune et bonnes chaussures et n'oubliez pas votre bonne humeur ! Tous les âges sont les bienvenus.

Après l'effort, un goûter sera proposé par la mairie à la salle du Jardin Public.

Printemps des Poètes

Le thème du Printemps des poètes 2026 :

« **La Liberté, une force à déployer** ».

Le **14 mars 2026 à 15 h à la salle d'animations.**



Présentation et récitation des œuvres poétiques par les enfants de l'école.



Chants avec les Mordus de la Chansonnette.

Histoires et chants en patois

Goûter de douceurs poétiques sucrées.

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Ouverture du bureau de vote à la Mairie de 8h à 18h

ATTENTION ! Dans notre commune de moins de 1000 habitants
le mode de scrutin évolue

Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance homme/femme et inversement). Vous pourrez seulement **voter en faveur d'une liste**. Il n'est plus possible pour des candidats de se présenter individuellement



Vous ne pourrez plus **ajouter ou rayer de noms** ou **modifier l'ordre de la liste** sur le bulletin de vote.
Vous votez en faveur de la liste de votre choix mais sans la modifier.

Si vous **ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms** ou modifiez l'ordre de la liste, **votre bulletin ne sera pas valable**, il sera considéré comme NUL et non compté dans les suffrages exprimés.

Les votes BLANC (papier blanc dans l'enveloppe ou enveloppe vide) sont toujours possibles. Ils sont identifiés à part mais non comptés dans les suffrages exprimés.

Remarque :

Pour les Conseillers Communautaires, pas de changement : ils seront toujours désignés automatiquement suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal, à savoir le ou la Maire, les adjoints (1^{er}, 2^{ième}...) puis les conseillers municipaux.

Remerciements

Au terme de ce mandat, l'équipe communication souhaite remercier les fidèles lecteurs de cette Lettre de Maringes qui a été distribuée par mail ou sur papier à quelques 250 adresses tout au long de ces 6 années. Nous espérons qu'elle a pu contribuer à vous informer et à garder le lien indispensable à la vie de village de notre commune.

Merci à Toutes et Tous et bonne continuation...

Bonne lecture